

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU 27 MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit,

Le mardi 27 mars 2018,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

**Délibération n°:** DL16/2018

**Objet :** Autorisation de signer les marchés relatifs à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse

- M. ADRAS (titulaire - CPS)
- M. BARSANTI (titulaire - CPS)
- M. BERNARD (titulaire - CPS)
- M. BINICK (titulaire - CCHVC)
- M. BLIN (titulaire - CPS)
- M. BOYER (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CONCORDIA (suppléant - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (suppléante CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire- CPS)
- M. LEFORT (suppléant - CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire - CPS)
- M. MARTIN (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme MORCH (titulaire - CPS)
- M. PANCIATICI (titulaire - CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire - CPS)
- M. SUTTER (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire - CPS)
- M. VERMILLON (titulaire - CPS)
- Mme VIALA (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- Mme VON EUW (titulaire - CCHVC)

**Avait donné pouvoir :**

**Pas de pouvoir**

**Absents excusés :**

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; M. BAY (titulaire - CCHVC) ; M. BONNET (titulaire - CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire - CPS) ; M. CARRE (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DA SILVA (titulaire - CPS) ; Mme GELOT (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. JADOT (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; M. OSSENI (titulaire - CPS) ; M. PAGE (titulaire - CPS) ; M. PELLETANT (titulaire - CPS) ; M. PONS (titulaire - CPS) ; M. ROS (titulaire-CPS) ; M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) ; - M. VIVIEN (titulaire - CPS) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS)

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur Hervé LEFORT est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

**DATE DE CONVOCATION**

Le 21/03/2018

EN EXERCICE : 42  
PRESENTS : 26  
VOTANTS : 26

## Délibération DL16/2018

### Autorisation de signer les marchés relatifs à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse

#### ***Le Comité Syndical,***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-6 et suivants,

**Vu** l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**Vu** la délibération n°DL1/2016 du 6 juin 2016 portant élection du Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse ;

**Vu** la délibération DL 17/2016 du 6 juin 2016 portant sur les délégations du Comité Syndical au Président du SIOM,

**Vu** l'avis d'appel public à concurrence relatif au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse publié :

- Au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics BOAMP DIFF n°2017\_319 du 15 novembre 2017, avis n°17-160372
- Au Journal Officiel de l'Union Européenne 2017/S220-457156 du 16 novembre 2017

**Vu** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19/03/2018 attribuant le marché 17.016-1 à la société SEPUR, le marché 17.016-2 à la société SEMAER et le marché 17.016-3 à la société NICOLLIN.

**Vu** la note de présentation,

**Considérant** la nécessité pour le SIOM de passer un nouveau marché pour assurer la continuité de la prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire,

#### ***Après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

**Prend acte de** l'attribution du marché 17.016-1 à la société SEPUR,

**Autorise** le Président du SIOM à signer le marché 17.016-1 avec la société SEPUR sise ZA DU PONT-CAILLOUX – ROUTE DES NOURRICES – 78850 THIVERVAL GRIGNON

**Prend acte de** l'attribution du marché 17.016-2 à la société SEMAER,

**Autorise** le Président du SIOM à signer le marché 17.016-2 avec la société SEMAER sise Ecosite de Vert le Grand - 91810 VERT LE GRAND,

**Prend acte de** l'attribution du marché 17.016-3 à la société NICOLLIN,

**Autorise** le Président du SIOM à signer le marché 17.016-3 avec la société NICOLLIN sise 39 rue Carnot- BP 106 - 69192 SAINT FONDS,

**Prend** acte que les prestations seront réglées sur la base des actes d'engagement et de leurs annexes : décomposition globale et forfaitaire du prix et bordereau de prix unitaires.

**Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2018, secteur public, section fonctionnement.

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme

**Le Président**

**Jean-François VIGIER**

Pièce transmise en Préfecture le : - 3 AVR. 2018

Affichée le : - 3 AVR. 2018

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION  
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Branchut Hervé

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL16_2018
Date de la décision:	2018-03-27 00:00:00+02
Objet:	Autorisation de signer les marchés relatifs à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20180327-DL16_2018-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20180327-DL16_2018-DE-1-1_0.xml	text/xml	1091
nom original:		
dl16 2018.pdf	application/pdf	992396
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20180327-DL16_2018-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	992396
nom original:		
Note présentation dl16 2018.pdf	application/pdf	139072
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20180327-DL16_2018-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	139072

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	3 avril 2018 à 16h13min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 avril 2018 à 16h15min06s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	3 avril 2018 à 16h15min12s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	3 avril 2018 à 16h21min05s	Recu par le MIAT le 2018-04-03